



**Proposition de mobilisation
du Fonds Social Européen
en faveur d'actions d'insertion**

Rapport n° CP/2016/492

Service gestionnaire :
G31013 - Cellule FSE

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'autoriser le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à solliciter le remboursement, au titre du Fonds Social Européen (FSE), des fonds engagés de 2014 à 2016 pour la gestion administrative de la programmation (assistance technique) et pour l'équipe emploi du Département.

Il a également pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention d'attribution de crédits FSE à l'association Relais Chantiers pour les exercices 2015 et 2016, à conclure avec cette association.

Le montant de la subvention européenne qu'il est proposé d'engager en faveur de ces actions s'élève à 1 483 391,71 €.

Au terme d'une concertation partenariale avec l'Etat, la dotation du Fonds Social Européen (FSE) retenue pour le Département du Bas-Rhin pour la programmation européenne 2014/2020 est de 24 678 400 euros (délibération n° CG/2014/63 de l'assemblée plénière du 8 décembre 2014).

Cette dotation a d'ores et déjà donné lieu à la signature d'une première convention de subvention globale de 3 ans, conclue avec l'Etat le 14 octobre 2015. Ainsi, pour la période 2014-2016 le montant FSE confié en gestion au Département s'élève à 8 428 400 €.

Cette enveloppe financière s'inscrit dans l'objectif européen de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion. En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin.

La mobilisation de ces crédits FSE produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important ;
- des modalités d'insertion nouvelles mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Dans le respect des orientations stratégiques du Département, cette enveloppe est pour partie affectée à des opérateurs extérieurs dans le cadre de leurs actions d'accompagnement et d'insertion professionnels, et pour partie aux actions d'insertion professionnelle menées par les services du Département.

Le présent rapport porte sur les crédits FSE qu'il est proposé d'attribuer :

- au Département pour l'action de son service « Insertion et Lutte contre les Exclusions » de mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la gestion des crédits FSE (Assistance Technique) ;
- à l'association Relais chantiers pour son action d'accompagnement aux structures au titre des clauses d'insertion.

I. Proposition d'attribution de crédits FSE au Département du Bas-Rhin

- L'action de l'Equipe Emploi du Département du Bas-Rhin

En complément des dispositifs d'insertion soutenus par le Département, l'équipe emploi du Département mène une action de mobilisation des employeurs en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Le Département du Bas-Rhin a déposé un dossier FSE sur 3 ans (2014 à 2016), pour bénéficier d'un cofinancement pour cette action.

La subvention européenne est ciblée sur des dépenses éligibles de 274 633,19 euros au titre de 2014, 301 171,25 euros au titre de 2015 et 366 893,75 euros au titre de 2016.

Il est proposé de décider d'engager la subvention FSE au bénéfice du Département du Bas-Rhin d'un montant total de 942 698,19 euros pour cette période 2014 - 2016. Cette somme constitue une recette pour le Département.

- L'assistance technique

L'attribution d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation spécifique d'agents du service « Insertion et Lutte contre les Exclusions » du Département pour la gestion de cette convention, et pour la mobilisation des organismes financés dans le champ de l'insertion professionnelle.

A ce titre, le Département est autorisé à percevoir 50% du coût du personnel départemental affecté à la gestion des crédits (assistance technique). A ce jour, 3 Equivalent Temps Plein (ETP) sont affectés à ce programme.

La subvention européenne est ciblée sur des dépenses éligibles de 8 331,25 euros pour 2014, 52 243,75 euros pour 2015 et 87 462,50 euros pour 2016.

Il est proposé de décider d'engager la subvention FSE au bénéfice du Département du Bas-Rhin d'un montant total de 148 037,50 euros pour cette période 2014 - 2016. Cette somme constitue une recette pour le Département.

II. Proposition d'attribution de crédits FSE à l'association Relais Chantiers

En 2006, le code des marchés publics a confirmé la possibilité de mobiliser la commande publique au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Par son action, l'association Relais Chantiers vient en appui des donneurs d'ordre pour la rédaction et la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics, dont les bénéficiaires finaux sont les publics en situation de précarité.

A la suite de la délibération de la Commission Permanente du Département du 2 mai 2016 (n° CP/2016/227), le Département a conclu une convention afin de soutenir cette

action en attribuant à cette structure une subvention d'un montant FSE 2015/2016 de 462 076,61 euros.

L'association Relais Chantiers a toutefois déposé une demande d'avenant à la convention 2015/2016, en vue de rectifier à la baisse le périmètre financier de sa demande.

Il est donc proposé de décider de conclure avec cet opérateur un avenant modificatif à cette convention, suite auquel l'engagement financier 2015/2016 est ramené à 392 656,02 euros, dont 189 641,49 euros au titre de 2015 et 203 014,53 euros au titre de 2016.

La commission Emploi, Insertion, Logement réunie le 1^{er} septembre 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager pour les deux opérations « assistance technique FSE » et « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA » portées par le Département du Bas-Rhin, la subvention européenne 2014, 2015 et 2016 d'un montant total de 1 090 735,69 €, se décomposant comme suit : 282 964,44 € pour 2014, 353 415 € pour 2015, 454 356,25 € pour 2016, dont le détail figure en annexe 1 ;

- de réviser l'engagement financier FSE affecté à l'association Relais Chantiers, dont la convention initiale a été approuvée par la délibération de la Commission permanente n° CP/2016/227 du 2 mai 2016 ;

- d'engager pour l'association Relais Chantiers un nouveau montant de subvention européenne 2015 et 2016 d'un montant total de 392 656,02 € selon le détail figurant en annexe 1 et se décomposant comme suit : 189 641,49 € pour 2015 et 203 014,53 € pour 2016. Une avance d'un montant de 231 038, 31 € ayant déjà été versée en 2015 et 2016, le solde maximum s'élève à 86 641,49 € pour 2015 et 74 976,22 € pour 2016;

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer l'avenant modificatif à conclure avec l'association Relais Chantiers sur la base de l'avenant-type validé par l'Etat et la Commission Européenne et dont le projet est joint au présent rapport.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY